

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

## TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 958

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, M. Becht, M. Bournazel, M. Christophe, Mme Frédérique Dumas,  
M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Vercamer et  
M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 29**

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« de plus de 20 000 habitants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer le seuil à partir duquel les collectivités doivent mettre en place un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle.

Au regard de l'enjeu fondamental, tous les agents et agentes doivent pouvoir bénéficier de ces plans.